

- 2.1 Le Comité est convaincu de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité, comprenant des facteurs tant militaires que non militaires. De plus, le Comité recommande que ce concept soit reflété à la fois dans la mise sur pied d'un mécanisme de haut niveau au sein du gouvernement (un comité du Cabinet, par exemple) et dans la restructuration des comités parlementaires permanents appropriés afin d'assurer le traitement intégré des divers éléments de la sécurité.

Réponse

Le Gouvernement convient de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité. Outre les menaces militaires bien connues, la politique de sécurité doit prendre en compte les dangers pour la stabilité, la démocratie et le développement durable; mentionnons ici la dégradation de l'environnement, la surpopulation, les mouvements involontaires de populations, et le crime international organisé.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) établira un bureau de haut niveau, se rapportant à un sous ministre adjoint, qui se consacrera à l'étude des enjeux globaux et qui aura pour mission d'harmoniser davantage les moyens dont le Gouvernement dispose pour faire progresser des dossiers tels que ceux portant sur : l'environnement mondial, la croissance démographique, les migrations internationales (y compris toute la question des réfugiés), la criminalité internationale, les droits de la personne, la démocratisation, la diplomatie préventive, et la consolidation de la paix après les conflits.

Le Gouvernement encouragera les comités permanents compétents du Parlement à examiner avec efficacité toute la gamme des questions relatives à la sécurité.